



AILE PARLEMENTAIRE
DU BLOC QUÉBÉCOIS

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

POUR LE BLOC QUÉBÉCOIS, LE MARIAGE DES CONJOINTS DE MÊME SEXE EST UNE QUESTION D'ÉGALITÉ DES CITOYENS DEVANT LA LOI

Montréal, le dimanche 27 avril 2003 – Le Bloc Québécois est favorable au mariage des conjoints de même sexe, ont annoncé aujourd'hui le porte-parole du Bloc Québécois en matière de Justice et député de Charlesbourg–Jacques-Cartier, **Richard Marceau**, et le député de Hochelaga–Maisonneuve, **Réal Ménard**. « La reconnaissance du mariage des conjoints de même sexe est une question d'égalité des citoyens devant la loi. Pour cette raison, le Bloc Québécois encourage le gouvernement fédéral à permettre le mariage des couples de même sexe », a déclaré **Richard Marceau**.

Pour **Richard Marceau**, le choix du ministre fédéral de la Justice, Martin Cauchon, est simple. « En vertu de sa compétence constitutionnelle, le parlement fédéral ne peut légiférer que pour permettre ou interdire le mariage des personnes de même sexe. La notion de “ mariage ” doit donc être amendée dans les lois fédérales, afin de permettre le mariage entre conjoints de même sexe, pour ainsi respecter la *Charte canadienne des droits et libertés*. Par ailleurs, tout recours à la clause nonobstant afin d'interdire les unions de même sexe serait inacceptable », a expliqué **Richard Marceau**.

Le porte-parole du Bloc Québécois en matière de Justice précise que les autres options présentées par Martin Cauchon dans le document *Mariage et reconnaissance des unions de même sexe* ne sont pas de compétence fédérale.

Le mariage des couples de même sexe est une question de principe qui fait l'objet d'un large consensus au sein de la population québécoise, comme au sein du Bloc Québécois. Le Bloc Québécois reconnaît toutefois que cette question peut heurter certaines sensibilités morales. Le Bloc Québécois permettra donc aux députés qui le désirent de voter librement, selon leurs convictions personnelles, si un projet de loi devait être présenté à la Chambre des communes.

Une suite logique pour le Bloc Québécois

Le Bloc Québécois s'intéresse depuis longtemps au statut des droits des personnes gaies et lesbiennes et à leur lutte pour l'égalité, tout particulièrement en ce qui concerne l'accès à l'institution du mariage. Dès l'élection fédérale de 2000, le chef du Bloc Québécois, **Gilles Duceppe**, s'était dit favorable au mariage des gaies et des lesbiennes. Pour sa part, le député de Hochelaga–Maisonneuve, **Réal Ménard**, a

présenté en 1995 une motion qui visait à reconnaître légalement les conjoints de même sexe.

« Malgré les progrès accomplis au cours des dernières années dans la reconnaissance des relations affectives des communautés homosexuelles, il manque un élément important vers la pleine reconnaissance de notre citoyenneté et cet élément, c'est le mariage », a soutenu **Réal Ménard**.

Pour le député de Hochelaga–Maisonnette, le mariage des conjoints de même sexe est une question de reconnaissance sociale. Pour nombre de gais et de lesbiennes, l'engagement véhiculé par le mariage se situe à un niveau amoureux qualitativement supérieur aux unions libres. Par ailleurs, **Réal Ménard** estime que si les valeurs associées au mariage, comme le soutien réciproque, l'engagement et la fidélité, méritent d'être célébrées chez les hétérosexuels, il n'y a aucune raison pour qu'elles ne soient pas un idéal de vie chez les homosexuels qui en font le choix.

– 30 –

Renseignements :

Frédéric Lepage, attaché de presse
Aile parlementaire du Bloc Québécois
Tél. : (613) 947-2495
Cell. : (613) 294-2066
www.blocquebécois.org